



Charly CRESPE

Agir avec bon sens et respect

GRANDE CÉRÉMONIE DE VŒUX



JEUDI 22 JANVIER 18H30

1 - UNE OFFRE DE SERVICES PUBLICS RICHE ET ADAPTÉE : LE REFLET D'UNE COMMUNE EN MOUVEMENT, ATTENTIVE À SES HABITANTS

Pour répondre aux besoins de chacun, l'offre de services doit s'ajuster aux évolutions démographiques, aux projets définis par la collectivité, ainsi qu'à la progression du numérique, sans perdre de vue ses caractéristiques propres.

- **En faveur de l'enfance :** la **création d'un groupe scolaire** avec la fusion des écoles maternelles et de l'école primaire au sein d'un bâtiment moderne, doté d'une cour d'école enfin digne de ce nom.
- **La création d'une Maison France Services** dont les acteurs proposent un accompagnement de démarches administratives : Finances Publiques, France Travail, Urssaf, CAF, MSA, CPAM...
- **La création d'un Espace Public Numérique (EPN) :** vous serez accompagné dans l'utilisation des outils numériques, à travers des ateliers collectifs ou des accès libres à l'EPN. L'EPN est un espace ouvert à tous : petits et grands, débutants comme experts, ainsi que les visiteurs de passage souhaitant simplement consulter leur messagerie.
- **La création d'une maison des associations dédiée :** parce que le tissu associatif local est particulièrement dynamique, et que les associations font un travail extraordinaire, il est grand temps de leur offrir un lieu qui leur sera entièrement dédié et accessible au quotidien. Elles bénéficieront d'un soutien logistique et d'un accompagnement au montage des dossiers de demande de subvention, ainsi que de formations destinées aux membres des bureaux. Ce lieu offrira également la possibilité d'une domiciliation administrative.



2 - LA SÉCURITÉ, SOCLE DU BIEN-ÊTRE COLLECTIF



Une commune soucieuse et respectueuse de ses habitants doit garantir leur sécurité et offrir un accès effectif à des services publics variés répondant aux besoins de chacun. Elle doit favoriser l'accès de tous à des soins de qualité et à un logement décent pour tous.

Votre sécurité s'impose comme une exigence. Garantir votre sécurité c'est agir contre tous les troubles qui affectent votre quotidien :

- Les cambriolages, les vols de vélos qui sont en forte progression sur la commune
- Le trafic de stupéfiants et les nuisances qui en découlent et qui s'enracinent...
- Les incivilités et la mise en sécurité des pistes cyclables
- Le sentiment d'insécurité lui-même, parce qu'il influence profondément les comportements...



■ **La lutte contre l'insécurité et le sentiment d'insécurité passera par l'amélioration de dispositifs existant et la mise en place de solutions innovantes :**

La mise en œuvre d'un audit destiné à recueillir vos avis.

Le renforcement de la police municipale qui sera plus visible et plus proche de vous avec :

- La présence 24h/24 d'agents de terrain, formés, connectés aux habitants, organisée selon une permanence tournante par quartier.
- Un usage optimisé de la **vidéosurveillance** et son extension à tous les quartiers.
- La création d'annexes de la police municipale au Boucanet et à Port Camargue, destinées à assurer un accueil du public toute l'année.

■ **Pour le dispositif du train à 1 €** : le partenariat avec les agents de la SUGE (Sûreté Ferroviaire) sera reconduit et la continuité des actions coordonnées avec la gendarmerie sera assurée.

■ **La création d'une brigade** rapide d'intervention (BRI) pour :

- Optimiser la présence sur les zones à forte fréquentation et apporter un véritable soutien aux commerçants.
- Agir sans délai contre les incivilités et les nuisances.

■ **La transposition du dispositif Opération Tranquillité Seniors** : en coordination avec le CCAS, la police municipale ira au contact des personnes âgées et des personnes vulnérables.

■ **La mise en place d'une application mobile** afin d'assurer une information du public plus efficace que le recours au site internet actuel dont la diversité des contenus ne permet pas un accès aisément à l'information recherchée. Cette application centralisera l'ensemble des informations utiles et proposera un accompagnement structuré des usagers dans leurs démarches, grâce à des modules d'orientation et de guidage.

■ **La mise en place d'une police de l'environnement**, avec le recrutement d'un garde champêtre, agent de police judiciaire adjoint, chargé de lutter contre les infractions en matière environnementale, aussi bien en zone Natura 2000, qu'en centre-ville et sur les plages.

3 - L'ACCÈS À UN LOGEMENT DÉCENT, GAGE D'UN VIVRE ENSEMBLE HARMONIEUX ET DURABLE

Les dernières statistiques de l'INSEE (2022) révèlent qu'en matière d'habitations :

- 80 % sont des résidences secondaires.
- 10 % sont des résidences principales.
- 170 logements sont vacants.

Parmi les 1 327 logements construits entre 2010 et 2021 :

- 26 % seulement, soit 342 sont des habitations principales
- 74 %, soit 985 sont des résidences secondaires et/ou affectés à la location saisonnière.

Le projet d'îlot test de l'écoquartier du camping des Pins ne répondra à aucun de ces deux objectifs. Construire 750 logements dont 73% se retrouveront dans le parc locatif secondaire et/ou saisonnier n'a pas de sens !



Notre politique du logement répondra à la fois à l'objectif d'accueillir plus de jeunes actifs et de familles, mais aussi à celui d'offrir des solutions de logement adaptées aux aînés autour de quatre priorités :

Une politique de développement de l'offre de logements destinés à être occupés toute l'année avec :

la mise sur le marché de 200 logements permanents sur la durée de notre mandat par l'activation de plusieurs leviers :

- Un dispositif d'appui à la conversion des logements actuellement destinés à la location saisonnière en locations à l'année (Aide aux démarches, soutien financier, avantage fiscal).
- Un encadrement plus adapté et plus strict des constructions urbaines.
- Pour les nouvelles constructions : la mise en œuvre de prérogatives offertes par la loi Le Meur de 2024 pour mieux réguler les locations touristiques.
- La reconversion de l'EHPAD Saint Vincent en une quarantaine de logements en accession à la propriété pour les familles graulennes aux revenus modestes.

Une aide destinée aux jeunes actifs et aux jeunes ménages pour s'installer durablement :

- Par la mise en place d'un bureau d'aide et de conseils qui leur sera dédié.
- Par l'instauration d'un Permis de louer afin de lutter efficacement contre l'habitat indigne.



En faveur des aînés :

La création d'un EHPAD nouvelle génération qui permettra :

- D'améliorer la qualité de vie des résidents et d'accroître la capacité d'accueil, tout en offrant de meilleures conditions de travail au personnel.
- De favoriser les échanges entre les seniors et la jeunesse.
- Des politiques destinées à encourager les programmes de construction ou de rénovation de maisons en partage.

Une politique active pour permettre aux travailleurs saisonniers de se loger :

- La création au camping de l'Espiguette d'un village de logements saisonniers qui pourra accueillir 100 à 150 travailleurs saisonniers.
- La création d'un bureau de recensement et de regroupement des logements saisonniers.

4 - L'ACCÈS AUX SOINS, UN ENJEU ESSENTIEL POUR TOUS DANS UNE COMMUNE TOURNÉE VERS L'AVENIR



Mission indispensable que le candidat Maire a gravement négligée.

- Entre 2014 et 2025, le nombre de médecins exerçant sur la commune a été divisé par deux : une situation parfaitement prévisible que l'exécutif aurait dû anticiper.
- La création de deux maisons médicales**, finalement reconvertis en maisons de services faute d'avoir attiré de nouveaux professionnels de santé. L'ouverture d'une maison médicale de garde, non destinée au suivi de santé des habitants, ne change rien à ce constat.
- Avoir missionné une société** pour le recrutement et l'installation de nouveaux médecins au sein d'Espace Med, pour un coût de 30.000,00 euros TTC.
- Alors qu'entre 2014 et 2024, 182 internes** en médecine générale et 102 internes d'autres spécialités ont suivi un stage à l'hôpital du Grau du Roi, aucune action n'a été entreprise pour entrer en contact avec ces profils.
- 7 mois après la signature de cette convention**, les bureaux prévus pour accueillir ces médecins sont toujours vides.



■ **L'accès de chacun à des professionnels de santé et à des soins ne doit plus relever du parcours du combattant. Notre projet sur ce terrain visera à :**

- La mise en place d'une politique stratégique de recrutement et de fidélisation de médecins reposant notamment sur la prise de contacts anticipée avec **les internes**, en particulier ceux terminant leur internat au Centre Hospitalier de la commune.
- La création d'un **centre de santé pluridisciplinaire** assurant des permanences infirmier(es) et offrant des actes de prévention, de diagnostic et de soins ambulatoires sans hébergement.
- Pour l'offre de soins non disponible sur la commune : le développement d'un vrai réseau de mobilité visant à faciliter les transports et une aide à la pratique de la téléconsultation.



**GRANDE CÉRÉMONIE DE VŒUX
JEUDI 22 JANVIER 18H30**



06.66.49.10.38
contact@legrau.fr

Permanence :
32 rue de la poissonnerie

